



Syndic de Copropriétés, Administrateurs de biens

Locations, Transactions Immobilières



Honoraires de syndic de copropriétés TTC :

ASL :	2 à 10 lots : 1.400€
	11 et plus : 100€ / lots
Copropriétés :	2 à 10 lots : 1.500€
	11 à 20 lots : 180€ / lots
	21 à 50 lots : 160€ / lots
	51 et plus : 140€ / lots
Frais postaux :	Frais réels

Prestations particulières (copropriétés) :

1- Travaux hors budget : forfait minimum de 200,00€ TTC ou 4% TTC du montant des travaux

(Sous réserve d'acceptation en assemblée générale)

2- Prise en charge de la copropriété : Sans honoraires

3- Recouvrement et contentieux sur charges :

Relance recommandée	15€ TTC
Mise en demeure	30€ TTC
Ouverture de dossier contentieux, transmission à l'avocat	200€ TTC

4- Changement de propriétaire :

A la charge du vendeur uniquement 350€ TTC

5- Assemblée générale extraordinaire :

Forfait	400€ TTC
Frais postaux	Frais réels

6- Étude et contentieux :

Au temps passé, à l'heure 80€ TTC

7- Gestion des sinistres :

Expertise à la vacation, coût horaire 80€ TTC

8- Souscription prêt copropriété : 150€ TTC/an

9- Placement de fonds : Sans honoraires

Honoraires de gestion locative TTC :

6,00% des loyers hors charges (soit 5% HT)

Garantie de loyers impayés :

3% TTC des sommes encaissées

Honoraires des locations TTC :

- Visite, constitution de dossier, rédaction de bail : 8€/m²
- Entremise (propriétaire) : 100€
- État des lieux : 3€/m²

Location de biens à usage commercial, industriel ou professionnel : 20% HT du montant du loyer HT de la première année bail inclus

-Forfait avenant au bail : 150 € (à la charge du demandeur)

Si gestion, honoraires de location TTC :

T1 :	200€ TTC + 3€ /m ² TTC
T2 :	300€ TTC + 3€/m ² TTC
T3 :	400€ TTC + 3€/m ² TTC
T4 :	550€ TTC + 3€/m ² TTC
T5 et plus :	880€ TTC + 3€/m ² TTC

Honoraires locations saisonnières :

- Studio au T3 :
80€ TTC /séjour (propriétaire)
80€ TTC /séjour (locataire)
 - A partir de T4 et plus
200€ TTC / séjour (propriétaire)
200€ TTC séjour (locataire)
- Forfait fourniture de draps : 20€/personne/séjour
Forfait chaise haute : 20 € / séjour
Forfait lit parapluie : 20 € / séjour
Forfait ménage : 80 €
Taxe de séjour :
Tarif pratiqué selon la zone géographique du bien.

Honoraires des transactions TTC :

En pourcentage du prix de vente net vendeur, à la charge de l'acquéreur.

1€ à 120.000€ : Forfait 7 000.00€

120.001€ à 220.000€ : 6%

220.001€ à 350.000 : 5%

350.001 € à 650.000 : 4.5 %

650.001 et au-delà : 4 %

Transactions immobilières professionnelles :

8% HT sur le montant HT

Cessions de fonds de commerce, industrie, droit au bail, pas de porte : 8% HT sur le prix de la cession

Transactions immobilières autres que précédentes :

Exploitations rurales, bureaux à usage commercial, locaux industriels et commerciaux :

8% HT sur le total HT

TRANSACTION – SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ LOCATION – GESTION

Cabinet CADORET Immobilier

18, rue du Maréchal Foch - 44210 PORNIC

111, rue du Général de Gaulle - 44560 PAIMBOEUF

31, avenue Pierre Guillou – 44250 ST BREVIN LES PINS

02.40.82.55.57 – secretariat@cadoret-immobilier.com

www.cadoret-immobilier.com

SAS AU CAPITAL SOCIAL DE 10.000,00€ - RCS SAINT-NAZAIRE B 794584425
CARTE PROF. N°CPI 4402 2018 000 027 982 DELIVREE PAR LA CCI DE NANTES
ST NAZAIRE – AFFILIÉE A LA CAISSE DE GARANTIE CEGC Tour Kupka B 16, rue
Hoche 92800 LES PUTEAUX – GARANTIE DE 2.000.000€ POUR LE SYNDIC,
190.000€ POUR LA GESTION ET 110.000€ POUR LA TRANSACTION
ASSURANCE RCP GENERALI IARD, siège 2, Pillet Will 75009 PARIS